

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2025-01-01

Séance du 11 février 2025

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation :
Le 04/02/2025

Date d'affichage :
Le 04/02/2025

OBJET

**Délibération approbation
des statuts d'Aveyron
Ingénierie.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 13/02/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Étaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Odicino Sabrina, Mme Giordano Sandrine.

Absents excusés : Mr Monteillet Hugues (procuration à Mr Rivier), Mme Roques Fanny (procuration à M Moulières Jérémy), M. Petraud Maxime (procuration à Mme Giordano).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal

- **Approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé



La secrétaire de séance
Céline CRISTOL

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.